



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 25 avril 2024

PROCES-VERBAL

En l'an 2024, le jeudi 04 avril 2024 à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 avril 2024, s'est réuni sous la Présidence du Maire de la commune de Moncontour, en présence de 4 adjoints et des Conseillers Municipaux suivants :

Nombre de présents :

M. Edouard RENAUD – M. Louis ZAGAROLI - M. Jean-Jacques HOULLIER – Mme Marylène PETIT - M. Alexandre ROULON - Mme Martine COLOMBET – Mme Anne PEUVERGNE - M. France POIREAU – Mme Katia GUILLOT – M. Franck JOSEPH-THEODORE

Etaiement également présents :

Conseillers Consultatifs : Mme Corinne LORIN – Mme Roseline PINEAU – Mme Amandine BRIAND - M. Mickaël GUILLOT – M. Jean-Michel JAULIN -

Presse : Thérèse RINUIT

Nombre de pouvoirs : 4 (Mme Nadia JUILLET donne pouvoir à Mme PETIT Marylène – M. Bruno SOUCHARD donne pouvoir à M. Edouard RENAUD – M. Jean-Claude BOUILLAUT donne pouvoir à M. Jean-Jacques HOULLIER - M. Arnaud GIANANTI donne pouvoir à Louis ZAGAROLI -)

Absents excusés : M. Nicolas TURQUOIS –

Edouard RENAUD, Maire, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures.

Désignation d'un Secrétaire de séance : Martine COLOMBET

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2024.

ORDRE DU JOUR

- *Bail commercial consenti par la Commune de Moncontour à la Société COOP ATLANTIQUE*
- *Convention-cadre communale - Service de Conseil en Energie partagé auprès de la Communauté de Communes du Pays Loudunais*
- *Suppression de postes - Mise à jour du tableau des effectifs*
- *Attribution subvention association*
- *Questions diverses*

Bail commercial consenti par la Commune de Moncontour à la Société COOP ATLANTIQUE.

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur RENAUD rappelle que par acte en date du 17 juin 1992, la Commune de Moncontour et la société Coopérative régionale ont conclu un bail commercial pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1^{er} mai 1992 pour se terminer le 30 avril 2001.

Que par acte en date du 2 mai 2001, la commune de Moncontour a renouvelé le bail commercial susmentionné avec la société Coop Atlantique, laquelle venant aux droits de la société Coopérative régionale, pour une durée de 9 année entière et consécutive à compter du 1^{er} mai 2001 pour se terminer le 30 avril 2010.

Que par acte en date du 2 mai 2001, la commune de Moncontour a renouvelé ledit bail avec la société Coop Atlantique, pour une durée de 9 année entière et consécutive à compter du 1^{er} mai 2010 pour se terminer le 30 avril 2019.

Que le bail initial ayant été rédigé en 1992, il est décidé de rédiger un nouveau bail commercial afin de le mettre à jour des nouvelles dispositions législatives et règlementaires.

Par conséquent, Monsieur le Maire précise que les parties ont décidé, d'une part, de résilier le bail précédemment rappelé, et d'autre part, de conclure un nouveau bail.

Le nouveau bail est consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commence à courir à compter du 1^{er} mai 2024 pour se terminer le 30 avril 2033 moyennant un loyer annuel de 5.510,00 € nets de toutes taxes, payable mensuellement et d'avance, entre le 1^{er} et le 5 de chaque mois.

Ce dernier sera révisable chaque année selon l'indice national des Loyers Commerciaux publié trimestriellement par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à signer un nouveau bail commercial avec La Société COOP ATLANTIQUE à Saintes et décident de maintenir le loyer mensuel à 459.17 € qui prendra effet le 1^{er} mai 2024.

Convention-cadre communale – Service de Conseil en Energie Partagé

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays Loudunais s'est associée avec la Communauté de Communes du Haut Poitou pour bénéficier d'un service de conseil en énergie partagé, cofinancé par l'ADEME.

Ce service permet d'accompagner les communes dans la gestion et la maîtrise de l'énergie et des fluides du patrimoine bâti.

La Communauté de Communes propose un cadre de partenariat avec la commune, lui permettant de disposer d'un « conseiller en énergie » en temps partagé (CEP) et de l'outil de gestion de suivi des consommations.

La présente convention a pour objet de définir les conditions matérielles et financières en vertu desquelles la commune bénéficie du service de conseil en énergie partagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Suppression de postes – Mise à jour du tableau des effectifs

Présenté par Edouard RENAUD

M. RENAUD rappelle qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 2 avril 2024,

Considérant la nécessité de supprimer :

- ↳ l'emploi d'adjoint technique à temps complet vacant suite à un avancement de grade au poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- ↳ l'emploi d'adjoint technique vacant suite à la démission d'un agent à temps complet en situation de mise en disponibilité pour convenances personnelles depuis 10 ans ;
- ↳ l'emploi d'adjoint technique vacant suite à la démission d'un agent à temps non complet en situation de mise en disponibilité pour convenances personnelles depuis 10 ans ;
- ↳ l'emploi d'adjoint technique à temps non complet vacant suite à une admission à la retraite ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide la suppression à compter du 1^{er} mai 2024 :

- deux emplois d'adjoint technique, à temps complet
- un emploi d'adjoint technique, à temps non complet à raison de 28/35^{ème}
- un emploi d'adjoint technique, à temps non complet à raison de 24/35^{ème}

et adopte :

le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} mai 2024.

SERVICES	GRADES/EMPLOI	POSTE OUVERT	HEURES HEBDO.	POURVU	VACANT
Administratif	Attaché	1	35H00		1
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	35H00	1	
	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	35H00	2	
France Service	Adjoint administratif territorial	1	29H00	1	
Technique	Technicien territorial	1	35H00	1	
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	35H00	2	
	Adjoint technique territorial	1	28H00	1	
	Adjoint technique territorial	1	17H30	1	

Attribution subvention association

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur RENAUD informe le Conseil Municipal que l'association PARA-VENT a déposé une demande de subvention afin de permettre le soutien de leurs objectifs à savoir la protection et la défense de l'environnement, des espaces naturels et des paysages sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer et de verser la somme de 100 € à l'association PARA-VENT.

Questions diverses :

1 – Nouveau Food Truck place Coligny à partir du samedi 27 avril 2024 soir

2 – Acquisition parcelles Consorts Ferjoux : la commune s'est portée acquéreur des parcelles suivantes :

- La Ragotière AK 132, 137, 138, 141, 148, 150, 178, 242
- Percluse AK 416, 458
- Clos Morin AK 478
- Les Cordes AK 549
- Haut de l'Enfer AK 670, 671
- Les Jardins Mesmins ZE 84

3 – Implantation scellement Abribus Rue pierre levée

4 – Etat des lieux Auberge du Lac : Effectué par Martine, Roseline et Louis

5- Elections européennes le 9 juin prochain – Disponibilité Elus

TOUR DE TABLE :

- Martine COLOMBET : Création d'une nouvelle association de pétanques.
- Edouard RENAUD : Village d'avenir sera orienté sur l'ingénierie d'une thématique : La stratégie de dynamisation pérenne de l'offre culturelle et de loisirs soutenant l'attractivité de la commune à 10-20 ans : Les Maisons de Terre et le Musée Terra Villa seront intégrées dans le projet.
- Construction Club house : en attente d'une nouvelle proposition attendant le gymnase.

Edouard RENAUD clôt la séance à 21 heures 30

Fait à Moncontour, le 13 mai 2024

Le Maire,
Edouard RENAUD



